



**Procès-verbal du conseil scientifique
du 24 novembre 2022**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 24 novembre 2022 à Paris. La séance s'ouvre à 9h40.

Membres présents ou représentés (17) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, Professeure émérite à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, Professeure à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
M. Clément BADY, représentant élu des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Pascale FROMENT, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par M. Francis PROST ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, Professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, Professeur à Aix-Marseille Université ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Sacha PATIN ;
M. Dominique VALÉRIAN, Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne.

Absent (1) :

M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
M. Vivien PRIGENT, directeur des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Circuit d'approbation des manuscrits soumis à l'EFR pour publication ;
4. Bilan du programme Impulsion ;
5. Composition de la commission d'admission des membres ;
6. État des crédits dédiés à la recherche pour 2023 ;
7. Bilan des délégations d'enseignants-chercheurs ;
8. Nouveau réseau thématique de recherche ;
9. Proposition de l'Université de Paris 1 d'un contrat doctoral fléché EFR annuel ;
10. Activité du CCPS ;
11. Manuscrits présentés pour publication ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2023 ;
13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

N. Bériou fait remarquer en page 1 que le conseil scientifique a débuté à 9h30 et non 14h30. Une fois cette correction prise en compte, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

En premier lieu, la directrice de l'EFR évoque la réception des rapports provisoires du HCERES concernant l'EFR et le ResEFE, le 18 octobre 2022. Une réponse récapitulant les erreurs factuelles, les inexactitudes et les formulations impropres a été transmise au HCERES le 2 novembre 2022. Le rapport définitif a été reçu le 23 novembre 2022 avec une demande de réponse avant le 2 décembre 2022. Compte tenu de l'agenda des directeurs des EFE en cette période un délai sera sollicité ; les réponses seront communiquées avant les congés de fin de l'année. Du fait de la réception tardive du rapport définitif, le conseil scientifique examinera cette question lors de sa session du mois de mars 2023. Le rapport et la réponse de la directrice de l'EFR seront communiqués aux conseillers dans les prochaines semaines.

La directrice présente une première analyse du rapport relatif à l'EFR. Elle estime que bien qu'il soit positif sur de nombreux aspects (gestion des ressources humaines et de l'immobilier, qualité des projets de recherche, attractivité, formation professionnelle et valorisation), il n'a pas pris suffisamment en compte les attentes de l'établissement (exprimées à la demande du HCERES le 4 juin 2021), ni sa trajectoire dans le domaine de la recherche. Par ailleurs, on peut s'interroger sur les apports des quelque soixante entretiens menés au cours de la visite au regard de la charge de leur organisation pour l'établissement, en complément du rapport d'autoévaluation détaillé fourni par l'établissement, accompagné de 49 annexes de données quantitatives et qualitatives.

La directrice de l'EFR procède en séance à la lecture des conclusions du rapport, des points faibles et des points forts. Les éléments de fond qui appellent des commentaires, notamment sur les questions financières et l'encadrement des doctorants, seront repris dans la réponse écrite.

Le rapport relatif au ResEFE recommande, sans avancer d'argumentation étayée, des mutualisations (agences comptables, publications) qui ont déjà fait l'objet par le passé d'analyses et de réponses de la part des directeurs qui ne peuvent souscrire, sur ces bases, à ces orientations. Ils réaffirmeront dans leur réponse leur attachement au principe de subsidiarité du Réseau par rapport aux EFE et leur volonté de consolider le Service commun pour le développement de politiques et d'actions concertées (notamment dans le domaine du numérique) et le partage de bonnes pratiques.

Le représentant du ministère (DGRI) rappelle que le HCERES est un organisme indépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, placé sous l'autorité directe du Premier ministre, et que le rapport d'évaluation ne s'appuie donc pas sur des positions avancées par la tutelle. Il convient désormais de construire le dialogue avec le MESR : tout en prenant acte de la teneur du rapport, l'EFR doit aller au-delà de l'évaluation, en mettant l'accent sur la recherche et en étant force de proposition pour le contrat 2022-2026.

La directrice de l'EFR répond qu'un travail approfondi de bilan et de perspective a été réalisé par les équipes de l'EFR au moment de la rédaction du rapport d'autoévaluation et que les objectifs de l'établissement sont déclinés dans la note d'orientation stratégique. Il conviendra de s'appuyer également sur ces documents et sur le conseil scientifique pour entreprendre le dialogue contractuel avec le ministère. Enfin, la directrice de l'EFR observe que le rapport du HCERES n'a pas évalué les conséquences de la pandémie de Covid-19 ; or, pour cette raison, 2020 et 2021 ne peuvent être considérées comme des années de référence.

D. Valérian se demande s'il faut s'inquiéter des propos concernant la mutualisation. Le représentant du ministère confirme que la tutelle n'a pas évoqué de mutualisation des agences comptables. Il rappelle que les statuts ont été modifiés par décret en 2021 : le texte ne sera pas révisé à nouveau dans l'immédiat.

N. Bériou, sur la base du rapport de l'AIBL, assure la direction de l'EFR du soutien de l'Académie et appelle de ses vœux un rapprochement plus poussé avec l'établissement pour soutenir sa stratégie de recherche.

C. Brice rappelle qu'elle avait déjà fait état lors d'un précédent conseil de certaines incompréhensions des experts du Comité d'évaluation quant à la nature des EFE, à leur fonctionnement et à leurs missions, dont elle s'était rendue compte au cours de l'entretien.

Le président du conseil scientifique, en guise de conclusion sur ce premier point d'information, estime qu'il serait intéressant de faire un bilan des coûts globaux de l'évaluation.

Le représentant du ministère reprend la parole pour souligner l'intérêt des évaluations, qui ne doivent pas être remises en cause en tant que telles. Dans la situation présente, il convient de rappeler des données factuelles qui font défaut dans les appréciations et de mettre l'accent sur les résultats.

A. Rouveret fait enfin part de son inquiétude sur la proposition de mutualisation, jugée inappropriée.

Le deuxième point d'information concerne les mouvements de personnels. Le recrutement d'un éditeur à la suite de la demande de disponibilité puis de la démission de l'éditrice en poste met fin à une instabilité du service des publications de plusieurs mois. Sur 46 candidatures reçues, le choix de la

commission s'est porté sur Alban du Boisguéheneuc, actuellement secrétaire d'édition à l'École nationale des Chartes. La prise de poste est prévue pour le 1^{er} février 2023. Ensuite, concernant le recrutement du chargé de coordination de la recherche et de valorisation prévu au 1^{er} janvier 2023, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que le recrutement est différé au 1^{er} septembre 2023 par mesure d'économie. Sur 35 candidatures (25 femmes et 10 hommes), 7 personnes ont été auditionnées le 12 octobre 2022, en visioconférence. Quatre candidates seront entendues en présence le 25 novembre 2022, à la suite de quoi seront retenues deux candidates pour d'autres entretiens sur site, à Rome.

Par ailleurs, le directeur des études pour l'Antiquité en poste terminera son mandat au 31 août 2023. En 2023, le recrutement sur ce poste s'effectuera selon un calendrier anticipé par rapport aux années précédentes, pour assurer à la personne retenue le temps nécessaire aux démarches administratives à effectuer. Ainsi, le choix du candidat sera proposé au conseil scientifique du mois de mars 2023 au lieu du conseil de juin. Outre la directrice de l'EFR, la commission sera composée du président du conseil scientifique, de la responsable administrative, d'un directeur des études et d'A. Rouveret, sous réserve du profil des candidats qui se proposeront pour occuper le poste, pour éviter tout conflit d'intérêt. Avec une publication du poste le 1^{er} décembre 2022, les dossiers seront examinés le 16 février 2023 et les auditions, en visioconférence, auront lieu le 28 février 2023. Enfin, la directrice de l'EFR fait part du départ à la retraite d'un agent rattaché à l'agence comptable ayant en charge notamment le suivi des projets de recherche financés sur ressources fléchées. Un redéploiement de certaines tâches sera effectué vers un autre agent du service à temps partiel, dont la quotité de service sera augmentée ; un recrutement sur ces missions sera conditionné par les résultats à venir des demandes de financement de projets par les chercheurs auprès d'agences de moyens et pour lesquels l'EFR est partenaire ou structure d'accueil.

Le troisième point d'information concerne la nomination de Vivien Prigent, directeur des études pour le Moyen Âge au 1^{er} septembre 2022, en tant que référent déontologie et intégrité scientifique, en remplacement de Pierre Savy. À terme et eu égard à la taille des Écoles françaises à l'étranger, une mutualisation des référents au niveau du ResEFE pourrait être envisagée.

Le quatrième point d'information concerne l'installation d'un comité d'éthique *ad hoc* pour la durée de mise en œuvre d'un projet individuel Marie Curie accueilli à l'EFR depuis le 1^{er} septembre 2022, pour 3 ans. La commission, composée de Vivien Prigent, Leila Dakhli (CR CNRS) et Camille Schmoll (DE EHES), aura notamment pour mission de donner son avis sur les livrables éthiques que la chercheuse devra produire. Une proposition de constitution d'un comité d'éthique pour les EFE au niveau du ResEFE sera faite en 2023.

Le cinquième point a trait à l'information du conseil scientifique du renouvellement de l'alliance d'universités européennes CIVIS pour 2023-2026 dont l'EFR, la Casa de Velázquez et l'École française d'Athènes sont désormais institutions partenaires. Ces établissements siègeront au conseil des partenaires.

Le sixième point d'information concerne la remise du rapport final du projet Performart (2016-2022) à l'ERC. Le projet a abouti à d'excellents résultats : outre les publications et la base de données, on observe que les jeunes chercheurs embauchés dans le cadre du projet ont tous trouvé un poste, temporaire ou pérenne, à l'issue de leur participation au projet. La responsable, Anne-Madeleine Goulet, déposera un nouveau projet (« Proof of concept ») afin de développer une application en partenariat avec la Mairie de Rome sur les lieux musicaux de la ville au XVII^e siècle. Un bilan du projet sera dressé dans une lettre d'information de l'EFR en début d'année 2023.

Le septième point d'information fait état d'une demande de collaboration de l'université de Pékin, plus précisément de l'Institut des sciences humaines et sociales, en vue de l'organisation d'un cycle de conférences franco-chinois. La directrice de l'EFR a orienté cette demande vers l'École française d'Extrême-Orient, principal interlocuteur sur cette aire de compétence au niveau du ResEFE. Le représentant du MEAE propose de prendre l'avis du poste.

Le huitième point d'information est une mise à jour sur le devenir des membres sortis. B. d'Andrea (sorti en 2020) et A. Fernández Almoguera (sorti en 2022) poursuivent leur carrière en Espagne : le premier a obtenu un emploi post-doctoral d'une durée de 5 ans (programme Ramón y Cajal) et le second de deux ans à l'Université Complutense, après avoir été accueilli 3 mois à la Villa i Tatti de Florence. H. Vermeren (sorti en 2021) a obtenu un contrat au sein d'un projet financé par l'ANR jusqu'en août 2023. Enfin, N. Minvielle, actuellement en troisième année, a été classé premier sur un poste de responsable de recherche archéologique à l'Inrap.

Le neuvième point est l'information du conseil scientifique d'une rencontre le 21 octobre 2022 du président du ResEFE accompagné de la directrice de l'École française d'Athènes et de la directrice de la Casa de Velázquez avec le directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La rencontre a principalement concerné la réforme de l'arrêté de 1969, notamment le repositionnement des personnels des Écoles françaises à l'étranger dans les groupes d'indemnité de résidence à l'étranger (IRE). Le directeur du cabinet a confirmé la publication prochaine du texte et assuré l'accompagnement des personnels en poste. Depuis lors, aucune information n'est toutefois parvenue en retour. La rencontre a également été l'occasion d'évoquer plus globalement la gestion des EFE au sein du ministère.

La directrice de l'EFR évoque par ailleurs la réunion d'installation du Comité d'orientation stratégique du ResEFE le 7 novembre 2022. Il devrait rapidement adopter, sur la base d'une première proposition des directeurs, son règlement intérieur. En outre, la directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de la remise, le 1^{er} décembre 2022, de la médaille de Cristal du CNRS au collectif MASA (Mémoires des archéologues et des sites archéologiques) dont Bruno Morandière, ingénieur transition numérique du ResEFE, fait partie. Ensuite, la directrice de l'EFR confirme la bonne réception du rapport de l'AIBL sur les activités 2021 de l'EFR, établi par Carlos Lévy, ainsi que des rapports sur les mémoires des membres scientifiques. Elle observe que certaines remarques laissent à penser que les rapporteurs ont compris qu'ils devaient émettre un avis concernant la publication de ces mémoires. Elle rappelle qu'il s'agit d'un rendu d'étape sur le projet postdoctoral dont la publication, sous une forme à déterminer ultérieurement, éventuellement un ou plusieurs articles, ou une monographie après des compléments apportés à l'étude, n'est pas envisagée en l'état. Les avis rendus sont de ce fait extrêmement utiles pour conseiller les membres sur la poursuite de leurs travaux et sur la forme à donner le cas échéant à la diffusion de leurs résultats. N. Bériou revient sur une des conclusions du rapport pointant la faiblesse des recherches en littérature et en philologie pour ce qui concerne l'Antiquité. Il conviendrait d'encourager les collègues à proposer des programmes dans ce domaine. Selon le président du Conseil scientifique, il s'agit d'un thème important. La directrice annonce que l'atelier d'initiation à la recherche pour les étudiants de master portera justement sur ces domaines, en Antiquité et Moyen Âge, en 2023. N. Laubry ajoute que les recherches dans le domaine de la philologie, de la littérature ou de la philosophie antiques ne sont en rien absentes des activités scientifiques de l'EFR. S'il est vrai que, à ce jour, rares sont les programmes ou les opérations au fil de l'eau dans ces disciplines, la section Antiquité continue de recevoir de nombreux boursiers dont les travaux en relèvent directement et, certes plus rarement, des membres. Il insiste sur le fait que ces disciplines y ont naturellement toute leur place à l'EFR et qu'il réaffirme régulièrement ce point à ses interlocuteurs,

qu'il s'agisse de jeunes chercheurs ou de chercheurs et enseignants-chercheurs susceptibles de diriger des thèses ou de proposer des programmes de recherche. Une démarche plus incitative serait sans doute à adopter.

La directrice de l'EFR fait ensuite part de l'état d'avancement des travaux au palais Farnèse, dont la deuxième phase a débuté récemment. Cette phase (via del Mascherone) entraîne moins de gênes pour le fonctionnement quotidien de la bibliothèque, car l'EFR n'a pas de salles de lecture de ce côté-là, mais implique un déplacement des collections situées dans la galerie du chiffre et des stocks qui se trouvent dans les soupentes. Ainsi, deux fonds devront être traités. Le premier concerne le don d'ouvrages en 2013 (entre 2 000 et 3 000 titres) provenant de la bibliothèque de C. Nicolet, ancien directeur de l'EFR. Ils concernent essentiellement les domaines de l'histoire contemporaine, des sciences politiques, de la littérature (et non l'histoire ancienne). En 2013, chaque livre a été enregistré, mais seuls 460 ouvrages, vraisemblablement utiles aux domaines et thèmes de recherche pertinents pour la bibliothèque de l'EFR, ont été répertoriés, en vue du versement au catalogue (non actif à ce jour). La majeure partie n'a donc pas vocation à être intégrée au fonds de la bibliothèque. Toutefois, au vu de l'importance symbolique du don pour l'établissement, un inventaire complet sera effectué : celui-ci permettra de documenter le parcours intellectuel de C. Nicolet. Il pourra être fait don des ouvrages auprès de bibliothèques romaines, le don à des particuliers étant interdit. Le second fonds comprend des tirés à part non catalogués de M. Gras, ancien directeur de l'EFR. L'examen de ce fonds fera l'objet d'un point à l'ordre jour du conseil scientifique de juin 2023.

Puis la directrice informe le conseil des premières manifestations prévues dans le cadre du cent-cinquantième de l'EFR. Une première date, le 25 mars 2023, marque l'anniversaire de la parution du décret instituant la section romaine de l'École française d'Athènes. Une journée d'études sera organisée autour de cette date pour célébrer l'amitié et les collaborations, passées et à venir, entre les deux EFE. Par ailleurs, les premières années de l'EFR, ainsi que plusieurs pièces des fonds graphiques de sa bibliothèque, seront présentées du 12 janvier au 25 février 2023 dans l'exposition de la Villa Farnesina, « L'Ottocento a Villa Farnesina. Il Duca di Ripalda, il conte Giuseppe Primoli e Roma nuova Capitale d'Italia ». Une exposition sur la collection d'antiques de l'EFR se tiendra dans la galerie de place Navone en 2024, et plusieurs projets éditoriaux seront initiés en 2023. Un programme détaillé de ces différentes initiatives sera présenté ultérieurement au conseil scientifique.

Enfin, la directrice attire l'attention du conseil scientifique sur la situation financière de l'établissement : les revalorisations salariales de 2022 et l'augmentation des coûts de l'énergie conduisent à d'importants prélèvements dans le fonds de roulement. Avec seulement 67,3 ETPT en 2022, alors que le plafond d'emploi est fixé à 70 ETPT, l'EFR fait face avec difficulté à ses charges de structure. En 2023, des économies seront réalisées sur d'autres centres de coûts (sobriété énergétique, réduction du nombre des bourses, budget contenu des publications...). Une des mesures d'économie consistera à tenir les conseils de juin en visioconférence. L'établissement cherche, dans la mesure du possible, à augmenter ses ressources propres mais les possibilités (hébergement, location de salles, vente des publications) restent limitées. La directrice réaffirme par ailleurs son intention de ne pas geler de postes de membres scientifiques afin de préserver la mission fondamentale de l'établissement de formation des jeunes chercheurs. Dans ce contexte, les trois notes qui ont été adressées au cours de l'année au ministère (janvier, juillet et août 2022), sur les coûts de la sécurité, des revalorisations salariales locales et de l'énergie ont signalé ces difficultés et la nécessité d'un prélèvement sur le fonds de roulement.

Le président du conseil scientifique remercie la directrice de l'EFR pour ces informations.

3. Circuit d'approbation des manuscrits soumis à l'EFR pour publication

La directrice souhaite ouvrir une discussion et prendre l'avis du conseil scientifique sur une modification du circuit d'approbation des manuscrits, avant de soumettre une proposition écrite au conseil scientifique du 9 mars 2023. Actuellement, le circuit de validation des manuscrits pour publication est le suivant : le comité éditorial évalue l'adéquation de la demande de publication avec ses domaines de compétence et établit une fiche de recevabilité. Ensuite, il désigne deux experts dont les rapports sont portés à connaissance du conseil scientifique, en séance. Enfin, au vu de ces éléments, le conseil scientifique se prononce sur la publication du manuscrit soumis et sur les modalités de diffusion. La directrice de l'EFR remercie la responsable du service des publications pour l'amélioration portée aux fiches de recevabilité, qui comprend notamment désormais le sommaire de l'ouvrage, ce qui renseigne mieux les conseillers. Ce circuit présente des avantages : une pleine transparence pour les membres du conseil scientifique, étroitement associés à la politique éditoriale de l'EFR ; des prises de décisions véritablement collectives ; le conseil est ainsi garant des choix de l'EFR. Toutefois, le système présente aussi des inconvénients : le conseil scientifique n'est que partiellement informé de l'état du manuscrit sur la base de la fiche de recevabilité et des comptes rendus d'expertise ; il n'est pas informé du calendrier de parution, des coûts, de la diffusion. Par ailleurs, les expertises, le plus souvent reçues au dernier moment par les directeurs des études qui doivent en faire des synthèses dans l'urgence, sont lues ou résumées en séance, ce qui prend un temps qui serait sans doute mieux utilisé pour discuter de questions de fond sur la politique éditoriale. Enfin, ce processus, avec les trois dates butoir des séances du conseil, ne facilite pas l'élaboration d'un calendrier prévisionnel par le service des publications. La proposition est donc la suivante : les manuscrits ne seront présentés en conseil scientifique que lorsque le service des publications disposera, au moins quinze jours avant la réunion du conseil, de l'intégralité des documents qui seront transmis à l'avance avec le reste de la documentation relative à la séance du conseil, à savoir le manuscrit définitif, la fiche de recevabilité complétée de l'avis du comité éditorial et des expertises, lesquelles ne seront plus lues en séance. À la suite de quoi, après une brève présentation par le directeur des études des points favorables ou défavorables, le conseil scientifique rendra son avis. Par ce moyen, le conseil scientifique sera informé en amont et plus amplement. Le gain de temps permettra de présenter en conseil le programme éditorial de l'année en cours, les évolutions du service, la diffusion. Le passage des expertises par le comité éditorial facilitera la prévisibilité du travail par le service des publications. Enfin, il est proposé que le comité éditorial ait la possibilité de saisir des membres du conseil scientifique pour des expertises.

Le président du conseil scientifique estime que la proposition est équilibrée. Il retient que la discussion sur les publications est un moment important pour le conseil engagé dans la vie scientifique de l'École.

J.-Y. Tilliette approuve personnellement la proposition et s'interroge dans le cas où un expert ne transmettrait pas dans les 15 jours précédant le conseil le document nécessaire à l'examen par le conseil scientifique. Il est répondu que, dans ce cas, le manuscrit serait proposé au conseil suivant.

La responsable du service des publications ajoute que la proposition permettra de fluidifier les processus, de mieux contrôler le planning et d'accompagner les auteurs.

Le président du conseil scientifique ajoute que l'étude de la postérité du livre est également à prendre en considération.

À la suite d'une demande de date d'entrée en vigueur du nouveau processus de validation des manuscrits proposés pour publication, la directrice de l'EFR répond que la nouvelle procédure, qui fera l'objet d'une proposition écrite au conseil de mars, entrera en vigueur à partir du conseil scientifique du mois de juin 2023.

4. Bilan du programme « Impulsion »

Le nouveau dispositif, lancé en 2020, a produit un effet de levier dans l'obtention de financements. Cela se traduit par l'obtention d'un programme financé par l'ANR pour 2023-2026 (Ch. Rico, ANR FISTULAE, 92 000 € gérés par l'EFR), trois pré-propositions déposées en novembre en 2022 (résultats en 2023), un projet en préparation à soumettre en 2023 au Art and Humanities Research Council (AHRC) et, enfin, un projet ERC *Advanced Grant*. Le soutien de deux délégations d'enseignants-chercheurs est venu s'ajouter à deux de ces projets « Impulsion » en 2021-2022.

Le directeur des études pour l'Antiquité signale une coquille dans le document, relatif au projet sur les latrines d'Ostie : le montant de la subvention de l'EFR est de 4 000 euros et non 1 000 euros, portant le total de l'aide de l'EFR sur ce dispositif à 10 000 € sur la période 2020-2022. Le document sera rectifié et versé dans la documentation du conseil scientifique.

Un deuxième appel à projets « Impulsion » sera lancé en 2023 (démarrage des projets en 2024).

5. Composition de la commission d'admission des membres

P. Savy, directeur des études, est remplacé par V. Prigent dans la commission d'admission des membres. Or, V. Prigent y siégeait déjà comme membre externe. Compte tenu de l'année restant à couvrir avant le renouvellement de la commission (2024), la directrice de l'EFR propose que le conseil scientifique approuve la nomination de Pierre Savy en qualité de membre externe, jusqu'au renouvellement de la commission d'admission. Celle-ci reste ainsi inchangée pour la troisième et dernière année d'activité (2023).

Un vote à bulletin secret est effectué : on dénombre 17 avis favorables à la demande d'approbation de P. Savy en tant que membre externe.

Le conseil scientifique approuve donc à l'unanimité la composition de la commission d'admission des membres.

6. État des crédits dédiés à la recherche pour 2023

L'agent comptable de l'EFR fait part du projet de budget pour 2023. Pour les dépenses de personnels, la revalorisation des salaires du personnel local et la revalorisation du point d'indice en juillet 2022 pour les agents publics ont entraîné une augmentation des dépenses de 253 000 euros entre 2022 et 2023. En fonctionnement, dans un contexte de forte inflation (11,8% au mois d'octobre 2022), l'augmentation de la facture énergétique est estimée à 168 000 euros.

Partant de ce constat, les crédits de paiement pour 2023 se montent à 7 642 650 euros et les recettes se montent à 7 483 408 euros, on enregistre un solde budgétaire déficitaire de 159 242 euros. Une diapositive met en lumière l'évolution des crédits dédiés à la recherche depuis 2019. La troisième diapositive expose l'évolution de la subvention pour charge de service public (SCSP), qui, pour 2023, inclut et pérennise la subvention supplémentaire de 200 000 euros attribuée en décembre 2021.

L'année 2023 prévoit par ailleurs en recettes l'encaissement des coûts indirects du programme Performart, achevé en 2022, ainsi que l'augmentation de l'indemnité versée par le bar appartenant au bâtiment de place Navone pour l'occupation du sol et d'autres recettes fléchées. La diapositive suivante présente les dépenses par destination. 64 % sont dédiés à la recherche (36 % au support), le principal poste de dépense étant les dépenses de personnel. La diapositive suivante montre l'évolution

des crédits dédiés à la recherche, incluant l'augmentation des dépenses de personnel (+230 000 euros) ainsi que des 32 000 euros pour le reversement du salaire attribué au doctorant accueilli à l'EFR en partenariat avec une université (contrat doctoral fléché). Les dépenses de formation (bourses) ont été diminuées de 20 000 euros, tout comme les dépenses de conservation (reliure) pour la bibliothèque. Si un complément de subvention était accordé, il serait prioritairement attribué à l'enveloppe des bourses afin de retrouver le nombre (150 mensualités) de 2022.

La directrice de l'EFR précise que les établissements de taille modeste comme les Écoles françaises à l'étranger exploitent aisément les financements attribués par l'ANR, versés annuellement et faciles à gérer.

Le président du conseil scientifique estime que les rencontres scientifiques peuvent faire l'objet d'une réflexion pour en diminuer le coût. Il est en revanche bienvenu de maintenir les acquisitions documentaires.

La directrice de l'EFR observe que le nombre de colloques a diminué, du fait d'un examen attentif et sélectif des propositions par le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS).

7. Bilan des délégations d'enseignants-chercheurs

La mise à disposition d'une subvention spécifique pour l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation dans l'optique d'un dépôt d'une demande de financement de projet a été mis en place par le ministère à titre exploratoire en 2021. Le dispositif a été reconduit en 2022, et le représentant du ministère annonce qu'il le sera en 2023 : une subvention de 70 000 euros sera de nouveau attribuée à cet effet. Un rapport sur l'année universitaire 2021-2022 a été transmis au ministère par la directrice de l'EFR. Les deux enseignants-chercheurs accueillis ont rempli les obligations liées au dispositif et ont déposé une demande de financement auprès d'agences de moyens : I. Poutrin sera auditionnée en février 2023 dans le cadre d'un projet déposé auprès de l'ERC, tandis qu'A. Sconza a déposé un projet auprès de l'ANR dont le résultat sera connu en 2023 ; elle a en outre participé au dépôt d'un projet PRIN en Italie porté par l'Université de Turin et une jeune collègue de l'équipe a obtenu un financement Émergences de la Ville de Paris pour 4 ans à partir de janvier 2023. Ainsi, on constate les effets positifs de ce dispositif expérimental, du point de vue des financements au bénéfice de l'établissement mais également dans d'autres domaines (formation, encadrement des membres, expertises, publications, valorisation). Ces retombées sont le fruit d'un séjour de recherche de longue durée. Toutefois, au plan administratif, le défraiement mensuel de ces chercheurs pour leur hébergement à Rome présente des lourdeurs de gestion. Par ailleurs, le chercheur étant déjà considéré en mission de longue durée à Rome, il n'est pas possible administrativement de défrayer ses missions sur le terrain ailleurs en Italie ou à l'étranger, ce qui est une limite importante au soutien scientifique offert. La directrice de l'EFR sollicite donc de nouveau le versement de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE), sur la base du groupe attribué aux membres scientifiques, qui serait une solution bien préférable. Enfin, la directrice de l'EFR précise que la subvention versée en une seule fois correspond pour partie à des dépenses réalisées l'année suivante (année académique), ce qui n'est pas idéal du point de vue comptable. La directrice de l'EFR souhaiterait en outre que le ministère ouvre la possibilité aux EFE d'accueillir d'autres enseignants-chercheurs en délégation, en sus et indépendamment de ce dispositif spécifique financé dans le cadre du plan SHS, notamment pour permettre à un maître de conférences de préparer une habilitation à diriger des recherches.

Le représentant du ministère confirme que la subvention ne pourra être versée qu'en une fois, ce qui implique de gérer les sommes sur la base d'une année académique et non d'une année civile. Pour ce qui concerne l'attribution des IRE aux enseignants-chercheurs accueillis en délégation, il convient d'attendre la parution du nouvel arrêté qui fixera les groupes. La directrice de l'EFR insiste sur l'utilité d'introduire le statut des enseignants-chercheurs en délégation dans les groupes d'IRE.

Le représentant du ministère précise que, dans un premier temps, le dispositif s'applique en priorité aux enseignants-chercheurs, mais pourrait toutefois être ensuite élargi aux chercheurs ou encore aux conservateurs du patrimoine. N. Laubry estime qu'il serait intéressant pour l'École que cela puisse concerner également des personnels de l'Inrap. D. Valérian interroge le représentant du ministère sur les raisons de cette possible ouverture aux chercheurs, car il lui semble que ce sont avant tout les enseignants-chercheurs qui ont besoin d'être déchargés de leurs obligations de service afin de disposer de temps pour la recherche. Le représentant du ministère explique que pour certaines Écoles françaises à l'étranger comme l'EFEO, le vivier est plus important du côté des chercheurs, le principe étant que toutes les Écoles puissent tirer parti du dispositif. Le représentant du ministère rappelle *in fine* que ce dispositif prévoyant une subvention fléchée a pour objectif d'inciter les personnels de recherche à obtenir des financements, répondant ainsi à une orientation ministérielle. La directrice de l'EFR en convient ; elle estime par ailleurs que l'ouverture des délégations dans les EFE à des maîtres de conférences, hors fléchage, et sans nécessairement un accompagnement financier spécifique du ministère, c'est-à-dire selon une voie parallèle, permettrait d'accélérer la finalisation de dossiers d'Habilitation en facilitant l'accès au terrain dans de bonnes conditions. P. Froment approuve cette orientation et serait favorable à un dispositif aidant les maîtres de conférences à soutenir plus rapidement leur habilitation.

8. Nouveau réseau thématique de recherche

La directrice propose au conseil scientifique un nouveau réseau thématique de recherche dans le cadre du contrat pluriannuel 2022-2026, intitulé « Petites îles de la Méditerranée occidentale – Histoire et patrimoine (PIM) ».

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le nouveau réseau thématique de recherche pour le contrat pluriannuel 2022-2026.

9. Proposition de l'Université de Paris 1 d'un contrat doctoral fléché EFR annuel

L'université Paris 1 constituant le plus grand contingent de boursiers de l'EFR, il est proposé de mettre en place sur le modèle d'AMU un partenariat entre cette université et l'EFR pour l'accueil chaque année d'un doctorant bénéficiant d'un contrat doctoral fléché de Paris 1. La convention a fait l'objet d'échanges et pourrait être signée rapidement pour une mise en place de la première sélection en juin 2023. Ce dispositif intervient en sus du contrat ministériel fléché ResEFE (programme 150). La directrice observe que l'EFR devra ainsi assumer trois concours différents pour l'accueil de doctorants sur contrat en partenariat avec une université ce qui est le maximum possible car cela nécessite de sa part et de celle des directeurs des études une instruction des candidatures et une participation aux commissions *ad hoc*. Sur le dispositif ministériel, la directrice de l'EFR émet le souhait d'accueillir un second doctorant, au vu du nombre de bonnes candidatures reçues chaque année, et de l'augmentation du nombre de contrats doctoraux prévue au budget de l'ESR dès 2023. Cette demande a d'ailleurs été exprimée dans la note d'orientation stratégique adressée au HCERES par le ResEFE.

10. Activité du CCPS

Sur 13 demandes, 11 ont été acceptées. La directrice de l'EFR fait remarquer un partenariat avec l'université d'Oxford, pour un séminaire régulier d'histoire moderne sur l'Italie, manifestation scientifique qui répond à la nécessité d'encourager les recherches en histoire moderne à l'EFR et à la recommandation du comité de visite du HCERES concernant le renforcement des collaborations avec le monde académique anglo-saxon. On note également une demande de financement pour un projet d'histoire de la bibliothèque, dans le cadre du cent-cinquantenaire de l'EFR.

Le président du conseil scientifique souligne l'importance des expertises du CCPS pour l'activité de l'EFR. Le conseil scientifique approuve les propositions du CCPS.

11. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité :

- B. Bonomo, C. Davoine et C. Troadec (dir), *Reconstruire Rome. La restauration comme politique urbaine de l'Antiquité à nos jours*, CEF.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, selon le tirage préconisé par le comité éditorial.

Moyen Âge :

- P.-B. Dufouleur, *Léguer sans fils, hériter sans père. Transmission et légitimation du pouvoir chez les cardinaux du Quattrocento*, Befar.

L'examen de cette demande est reporté au conseil scientifique suivant, faute d'expertise.

- E. Lusset, C. Pieyre, *La pénitence apostolique sous innocent VIII (1484-1492). Les suppliques de déclaratoriis du royaume de France, sources et documents*.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, selon le tirage préconisé par le comité éditorial.

- V. Sacco, *Dalla ceramica alla storia economica. Il caso di Palermo (IX^e-XI^e siècle)*, Befar.

L'examen de cette demande est reporté au conseil scientifique suivant, faute d'expertise.

12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2023

Le document proposé en amont du conseil fera l'objet d'une révision, en prenant en compte deux modifications : le conseil scientifique du 9 mars 2023 sera organisé l'après-midi (et non le matin). Par ailleurs, les conseils scientifique et d'administration des 15 et 16 juin 2023 seront organisés en visioconférence et non en présence. Seuls les conseillers se trouvant sur le territoire italien seront invités à Rome. Le document révisé sera renvoyé par courriel et mis à disposition également dans la documentation.

13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

On compte 47 accords et conventions depuis le précédent conseil. La directrice fait remarquer la convention entre l'EFR et le CNRS (IFPO), dans le cadre de l'accueil d'une chercheuse (Marie Levant) pour un projet individuel Marie Curie *Global fellowship*, jusqu'au 31 août 2025, outre les divers

accords-cadres avec l'université de Milan, l'université Luiss à Rome et Cambridge. Elle signale également la convention avec Persée en partenariat avec le Centre Jean Bérard et l'École normale de Pise pour la mise en ligne de la *Bibliografia topografica della colonizzazione greca in Italia e nelle isole tirreniche*, et la convention créant une commission paritaire inter-établissements (CPE).

14. Questions diverses

N. Bériou demande une information sur le traitement d'un manuscrit transmis pour publication. Le dossier est suivi par la section de Moyen Âge dont le directeur des études s'est récemment entretenue avec la curatrice et une date de publication courant 2024 a été décidée.

La séance est levée à 12h50.